

Contrat d'inscription

Portail santé 2026-2027

Contrat N° :

Date :

☐ FORMULE PORTAIL SANTE Incluant tous les services de la MDEP	3526 €
☐ FORMULE PORTAIL SANTE RESERVEE A LA TERMINALE SANTE MDEP Incluant tous les services de la MDEP	3226 €
Acompte versé	€
Reste à régler	€
Mode de règlement :	

Cadre réservé au candidat

NOM et PRENOM:.....
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE:..... àNationalité :.....
 ADRESSE :
 Ville et Code Postal :.....
 Tel:Email (en majuscules) :.....
 LYCEE FREQUENTE EN TERMINALE:.....
 Inscription avant les résultats du BAC : OUI / NON
 Spécialités en Terminale :
 Orientation(s) Souhaitée(s) : ☐ Médecine ☐ Dentaire ☐ Maïeutique ☐ Pharmacie ☐ Kinésithérapie

Cadre réservé au responsable légal

NOMS et PRENOMS Parents :.....
 ADRESSE COMPLETE:
 Tel : Mère :.....Père :.....
 Email: Mère :.....Père :.....
 Profession : Mère :.....Père :.....

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales.
 Une fois la signature de la fiche d'inscription et des conditions générales, le représentant légal ou l'étudiant a 14 jours pour se rétracter et pouvoir être remboursé. Passé ce délai, l'année est due.

Date :	Date :	Date :
Signature de l'étudiant (e)	Signature du responsable légal	Signature de la MDEP
« Lu et approuvé »	« Lu et approuvé »	

Toutes les feuilles doivent être paraphées et/ou signées

Conditions générales

ARTICLE 1 : Conditions d'inscription

Les inscriptions à la MDEP sont ouvertes aux étudiants à partir du 01 Octobre, par téléphone au 06.63.15.28.46 pour une prise de rendez-vous.

Les inscriptions se font en 3 étapes : Préinscription et Inscription définitive.

- Rendez-vous : A partir du 1^{er} Octobre
- Suite au rendez-vous, afin de s'inscrire à la MDEP et de réserver sa place, l'étudiant devra déposer son dossier composé des pièces suivantes :

- ☐ **La fiche d'inscription et les conditions générales dument remplies et signées**
- ☐ **Si disponibles, les Bulletins du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre de la classe de terminale**
Si pas encore disponibles, les 3 bulletins de la classe de première
- ☐ **Lettre de motivation**
- ☐ **2 photos d'identité**
- ☐ **Chèque d'acompte de 400 euros à l'ordre de la MDEP**

(Chèque encaissé après les résultats du Baccalauréat et de la confirmation de l'inscription sur Parcoursup à la Faculté de médecine Marseille)

Ce chèque sera restitué en cas d'échec au Baccalauréat sur justificatif des notes, ou non acceptation en PASS MARSEILLE sur Parcoursup, ou si dossier refusé par la MDEP

- Finalisation de l'inscription : dès les résultats au Baccalauréat et Confirmation d'inscription à la Faculté de Médecine sur Parcoursup

Les étudiants ayant déposé le dossier et accepté par la MDEP (apprécié en fonction du dossier scolaire et des places disponibles) devront IMPERATIVEMENT fournir les pièces suivantes lors de la finalisation du dossier définitif :

- ☐ **La fiche d'inscription et Les conditions générales dument remplies et signées**
- ☐ **Bulletins du 3eme trimestre de la classe de terminale**
- ☐ **3 enveloppes timbrées**
- ☐ **2 photos d'identité**
- ☐ **Règlement de la TOTALITE DU SOLDE RESTANT DU de la scolarité par chèque (ou plusieurs chèques) à l'ordre de la MDEP, ou par prélèvement.**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Pour tout dossier accepté par la MDEP, l'étudiant ou le responsable légal disposera d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature de la fiche d'inscription et des conditions générales pour se rétracter et pouvoir être remboursé des sommes versées. (Article L121-21 du code de la consommation et formulaire de rétractation)

Passé ce délai, l'inscription devient définitive POUR TOUTE LA DUREE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE. AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE.

ARTICLE 2 : Conditions de Paiement et Modalités

Les prix sont en euros Toutes Taxes Comprises.

FORMULE PORTAIL SANTE 3526 euros TTC

FORMULE PORTAIL SANTE RESERVEE A LA TERMINALE SANTE MDEP 3226 euros TTC

Le paiement devra être effectué par prélèvement (sur la plateforme de gestion EDUKA ou par chèque à l'ordre de la MDEP, avec possibilité d'un échelonnement en 2, 5 ou 10 fois sans frais supplémentaires)

L'étudiant ne pourra prétendre à aucun remboursement (en dehors du cas d'échec au Baccalauréat ou non-acceptation sur Parcoursup à la faculté de médecine Marseille sous réserve des pièces justificatives),

NOTAMMENT EN CAS D'ABANDON DE SA PART A N'IMPORTE QUELLE PERIODE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

La MDEP fournit les cours des quadrimestres 1 et 2 au format papier ainsi que les annales des années antérieures au format numérique

ARTICLE 3 : Conditions de Remboursement

Les sommes versées par l'étudiant à la MDEP ne pourront être remboursées que :

- Si le dossier est refusé par la MDEP
- Si échec au Baccalauréat
- Si l'étudiant n'a pas pu obtenir sa place à la faculté de médecine de Marseille

Après délai de rétractation écoulé de 14 jours, aucun remboursement ne sera accordé.

ARTICLE 4 : Durée et Résiliation

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur lors de la préinscription de l'étudiant à la MDEP et s'appliquent pendant toute la durée de l'année universitaire.

Il peut y avoir résiliation du contrat liant l'étudiant à la MDEP en cas de manquement de l'étudiant aux présentes Conditions Générales.

ARTICLE 5 : Obligations de l'étudiant

1. La MDEP est réservée aux étudiants qui y sont inscrits. Les personnes non inscrites à la MDEP ne sont donc pas admises.
2. L'étudiant doit tout mettre en œuvre pour réussir le concours, motivation, quantité de travail, assiduité, et ténacité.
3. Les documents cours et QCM, codes de la porte, code serveur, clef USB, Remis à l'étudiant lors de l'inscription sont la propriété de la MDEP et ne doivent pas être communiqués aux étudiants non-inscrits.
4. Le respect des personnes qui travaillent, silence dans toutes les salles du local (sauf horaire de repas de 12h à 13h).
5. Le respect du local MDEP et du matériel : propreté et rangement dans les salles et la cafétéria, ne pas manger dans les salles de travail, et respecter la copropriété.
6. Pas de téléchargement illégal avec la connexion de la MDEP

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C 49 rue de Ponthieu 75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14 / Mail : litiges@cm2c.net

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et les conditions générales.
Merci de recopier ci-dessous la mention « Lu et Approuvé »

Date :
Signature de l'étudiant (e)
« Lu et approuvé »

Date :
Signature du responsable légal
« Lu et approuvé »

Date d'acceptation du dossier
Cachet de la MDEP